

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(5\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Marie Pape-Carpantier, 19 mai 1862](#)

Jean-Baptiste André Godin à Marie Pape-Carpantier, 19 mai 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Pape-Carpantier, Marie \(1815-1878\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[19 mai 1862](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Pape-Carpantier, Marie \(1815-1878\)](#)

Lieu de destinationParis

Description

RésuméGodin informe Marie Pape-Carpantier qu'il est prêt à accueillir la personne qu'elle a choisie pour la direction de l'asile du Famillistère. Il indique qu'une chambre a été préparée et que la salle d'asile est en cours d'installation. Il précise qu'il pourra prendre en charge ses frais de déplacement, mais que ses frais de

déménagement de meubles seront à la charge de la personne.

Mots-clés

[Déménagement](#), [Éducation](#), [Famillistère](#), [Habitations](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomPape-Carpantier, Marie (1815-1878)

GenreFemme

Pays d'origineFrance

BiographiePédagogue, Directrice de l'École normale maternelle de Paris (en 1848).

Déléguée générale pour les salles d'asile et déléguée pour l'Instruction du personnel.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation1 p. (339r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Paris le 19 mai 1762 ³⁵⁹

Madame

La personne que vous destinez à l'éducation
de votre fille au séminaire peut venir
elle trouvera une chambre près de la
nouvelle, et les dispositions intérieures de
mon asile assurant, sa prisonne pourra
utilement faire prendre une décision sur
le choix des meubles à acheter

quand aux frais de déplacements qui
lui sont proposés cela ne me paraît pas une
importance qui doive mettre de l'indécision
dans sa résolution je lui en tiendrai donc
compte, si après quelque temps de séjour
elle juge à propos de faire les frais d'un
emménagement de meubles il sera sa charge

Je vous prie d'agréer Madame l'assurance de
mes sentiments les plus distingués

Godin

Madame Marie-Catherine Carpentier